

GRUPE AUTHENTIC INVEST SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue du Printemps 68100 MULHOUSE
Actionnaire des Agences Immobilières :

BEST'IM SARL au capital de 1000€
34 rue Paul Cézanne 68200 MULHOUSE
Contact : 03.89.61.65.38 / bestim@remax.fr
Enregistrée au RCS de MULHOUSE N°980416747
titulaire de la carte professionnelle Transactions sur
immeubles et fonds de commerce n° CPI 6802 2023 000 000 019
délivrée par CCI ALSACE EUROMETROPOLE
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR54980416747
Dans un souci de protection absolue de notre clientèle,
il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires.
RCP : ALLIANZ – 1 cours Michelet CS 30051 –
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur le territoire national sous le n°62842235.
Représentée par Julie GUERZONI en qualité de Gérante

TROIS FRONTIERES IMMO SAS au capital de 5000€
55 avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT-LOUIS
Contact : 03.89.61.58.78 / troisfrontieres@remax.fr
Enregistrée au RCS MULHOUSE 907 610 752
titulaire de la carte professionnelle Transactions sur
immeubles et fonds de commerce N°CPI 6802 2022 000 000 004
délivrée par la CCI ALSACE EUROMETROPOLE
Numéro de TVA intracommunautaire FR73 907 610 752
Dans un souci de protection absolue de notre clientèle,
il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires.
RCP : ALLIANZ – 1 cours Michelet CS 30051 –
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur le territoire national sous le n°62140577.
Représentée par Julie GUERZONI en qualité de Présidente

Conformément aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, et du décret n° 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires de location sont répartis entre le bailleur et le locataire selon les conditions suivantes :

BAREME HONORAIRES RESIDENTIEL TTC POUR LA LOCATION DES BIENS BATIS ET NON BATIS

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Entremise et négociation	180€	-
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC par m² de surface habitable	8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue)
Etat des lieux d'entrée (nus ou meublés)	3 € TTC par m² de surface habitable	3 € TTC par m² de surface habitable
Etat des lieux de sortie (nus ou meublés)	3 € TTC par m² de surface habitable	-

BAREME HONORAIRES ENTREPRISE HT POUR LA LOCATION DES BIENS BATIS ET NON BATIS

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
La visite, la constitution de dossier, la rédaction du bail : 30% HT du loyer annuel HT, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur.	15% HT du loyer annuel de base HT	15% HT du loyer annuel de base HT

Ces honoraires sont dus uniquement en cas de réalisation de la prestation.
Le montant total à la charge du locataire ne peut excéder celui payé par le bailleur.

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, effet ou valeur, en dehors des honoraires.